

**Délibération 2022 / 05-04**  
**Annule et remplace**  
**Délibération n° 2020-11-02**

**L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-quatre mai à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

**Etaient excusés** : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

\* \* \* \* \*

**VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR JACKY TIXIER (AUZOUX)**  
**BSM – BIENS VACANTS SANS MAITRE**

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses collègues les termes de la délibération du 8 juillet 2016 demandant le transfert à la commune des biens, droits et obligations des biens de section et biens sans maîtres et notamment répondre aux conditions fixées par l'article L2411-12-2 du CGT (mise en œuvre de l'intérêt général).
- par arrêté n° 23-2019-09-06-003, Mme la Préfète de la Creuse a prononcé l'intégralité des exemptions de servitudes et libres d'occupation dans le patrimoine communal
- vu la demande d'acquisition des parcelles cadastrées émises par Monsieur Jacky TIXIER intervenant au nom de Flora TIXIER, AV 6 et AV 11 aux Combes d'une superficie de 4 747 m<sup>2</sup> pour un prix de 711, 00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la cession à Monsieur Jacky TIXIER intervenant au nom de Flora TIXIER moyennant la somme de 711.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir, y compris l'acte administratif.

Fait et délibéré en Mairie, le 24 mai 2022

Le Maire



Raymond RABETEAU

**L'an deux mil vingt, le vingt-sept Novembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mr Cédric LECOMTE, Nicolas GODARD, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Jacques FAURE, Raymond RABETEAU, M. Christian FAUGERON, Mr Anthony BUYS, Mr Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mr Jean-François CHAMPEAU, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Mme Claudine DAURY-NEYRET.

**Etaient Absent et excusés** : Mr Arnaud PICOOUT (procuration à Mr FAURE Jacques)

**Secrétaire de séance** : Mr Cédric LECOMTE

\* \* \* \* \*

## BSM - BIENS SECTION

Le Maire rappelle à ses collègues les termes de la délibération du 8 Juillet 2016 demandant le transfert à la commune des biens, droits et obligations des biens de section et biens sans maîtres et notamment répondre aux conditions fixées par l'article L2411-12-2 du CGT (mise en œuvre de l'intérêt général).

Par arrêté N° 23-2019-09-06-003, Mme la Préfète de la Creuse a prononcé l'intégralité des exempts de servitudes et libres d'occupation dans le patrimoine communal.

Vu la demande d'acquisition des parcelles cadastrées émises par Mr TIXIER Jacky intervenant au nom de Flora TIXIER ci-dessous :

Parcelle	Lieu-dit	Surface			Prix
		Ha	a	ca	
AV 6	Les Combes	00	44	70	670 €
AV 11	Les Combes	00	02	77	831 €
	<b>Total général</b>	<b>00</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>1 501 €</b>

Après cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (13 pour et 1 contre)

- D'accepter cette cession à Mr TIXIER Jacky intervenant au nom de Flora TIXIER moyennant la somme de 1 501 €.

De préciser que les frais d'acte en sus seront à la charge de l'acheteur.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 Novembre 2020.

Le Maire, Raymond RABETEAU

